

LES RETRAITÉS À NOUVEAU MIS À CONTRIBUTION POUR BOUCLER LE BUDGET

Le Figaro par Anne de Guigné le 26/08/2018

EN DÉSINDEXANT LES PENSIONS DE L'INFLATION EN 2019 ET 2020,

LES PENSIONS N'AUGMENTERONT QUE DE 0,3%.

C'est le paradoxe d'Emmanuel Macron: alors même qu'il a annoncé ne pas souhaiter toucher à l'âge du départ en retraite lors de la prochaine réforme, le président s'est construit **une image de dureté auprès des seniors.**

La majorité des retraités ont déjà été les grands perdants de la bascule fiscale opérée début 2018 entre la CSG (en hausse) et les charges salariales (en baisse). La nouvelle surprise de la loi de finances 2019 ne va pas les réconcilier avec le gouvernement.

Afin de donner un nouveau coup de pouce aux actifs via la «désocialisation» des heures sup, le gouvernement va en effet proposer de désindexer en 2019 et 2020 les pensions de l'inflation pour limiter leur augmentation annuelle à 0,3 %.

Une perte sèche pour les intéressés,

alors que l'OCDE table sur une inflation de 1,5 % en France en 2019. Même le gouvernement ressort l'argument de la **suppression de la taxe d'habitation...** «Désindexation des retraites combinée à hausse de la CSG représentent 755 euros de perte de pouvoir d'achat par an pour un retraité qui a 1700 euros de retraite par mois» a calculé de son côté Valérie Rabault, député de Tarn-et-Garonne et Présidente du groupe Nouvelle gauche à l'Assemblée nationale.

En 2014, Manuel Valls avait opté pour une formule similaire. Il avait reporté d'un an, d'octobre 2014 à octobre 2015, l'indexation des retraites de base par rapport à l'inflation. Cela avait permis de dégager 1,3 milliard d'économies alors que l'inflation était limitée à 0,5 % en 2014 et nulle en 2015.